



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2026

Référence
D2026_01

Objet de la délibération
Délibération relative à la modification du nombre d'adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

Date de la convocation
23/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 05/02/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie.
M. MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane,

Excusé(e-s) : Néant

Absent(e-s) : MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Anne Claire DESFORGES

Objet de la délibération : Délibération relative à la modification du nombre d'adjoints

Cette délibération a pour objet la détermination du nombre d'adjoints au Maire, suite à la démission de Monsieur Éric FLEUREAU de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions de premier adjoint.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que la démission de Monsieur Éric FLEUREAU de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions de premier adjoint a été acceptée par Madame la Sous-Préfète en date du 8 janvier 2026 ;

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, il appartient au conseil municipal de décider s'il convient de pourvoir au remplacement ou de supprimer le poste, sous réserve que la commune conserve au moins un adjoint ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer le nouveau nombre d'adjoints avant de procéder, le cas échéant, à toute nouvelle élection ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- De ne pas pourvoir au remplacement du poste vacant et de fixer désormais le nombre d'adjoints à deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer le nombre d'adjoints au Maire à deux ;

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

Berser
Levraut

ID : 045-214503252-20260130-D2026_01-DE

- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/02/2026
Le Maire
Delphine BRUCHET